



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 9 mai 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

La loi organique adoptée le 20 avril 2018 prévoit la possibilité d'une révision complémentaire des listes électorales spéciales provinciales (LESP).

Si vous pensez remplir les conditions pour être inscrit sur la liste électorale spéciale provinciale, mais que vous n'avez pas déposé de demande d'inscription avant le 31 décembre 2017, vous pouvez le faire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en déposant une demande en mairie.

Ces demandes seront examinées lors de la révision complémentaire de la LESP entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet 2018. Il n'est donc pas trop tard pour déposer une demande d'inscription, mais la date limite approche.

En effet, le dépôt des **demandes d'inscription volontaires sur la LESP est encore possible auprès des mairies jusqu'au 15 mai 2018.**

Passée cette date, il sera trop tard et votre demande ne pourra pas être prise en compte avant le référendum. En effet cette inscription est de nature à **faciliter votre inscription sur la liste électorale spéciale pour la consultation du 4 novembre (LESC).**

**Contact presse :**

Audrey Fleurot

☎ 26 64 07

@ : [audrey.fleurot@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:audrey.fleurot@nouvelle-caledonie.gouv.fr)